

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

\*\*\*\*\*

Séance du 29 Mars 2022 à 14h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères  
Monsieur JOURDAN, suppléant-Représentant des Usagers du port  
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port  
Monsieur NEYRET, Représentant des Usagers du port  
Monsieur DE SUSANNE, suppléant-Représentant des Usagers du port  
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques  
Monsieur FOUQUET, suppléant-Représentant des Services nautiques  
Monsieur VERDINO, Représentant de la CCI du Var

### **Étaient invités :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Madame COLL, Co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.  
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Monsieur CORDINA, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Étaient excusés :**

Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port  
Monsieur MARTIN, Représentant des Constructions et des Réparations  
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »

*Envoi des Convocations par mail le 11 Mars 2022  
Envoi des Documents par mail le 18 Mars 2022*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Reprise anticipée des résultats
3. Projet de Délibération : Budget Primitif 2022
4. ~~Projet de Délibération : Provisions pour créances douteuses~~  
**RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**
5. Projet de Délibération : Modification des tarifs - Exonération partielle de redevances de manutention à la zone d'activités du Port St Pierre pour les bateaux provenant des ports annexes.
6. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – SANTE : PREVENTION ET RISQUES – Désinfection, désinsectisation, dératisation, dépigeonnisation et démoustication – Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
7. Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL – Location, montage et démontage de matériel pour l'alimentation électrique et l'éclairage de spectacles et manifestations – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h05.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 22 FEVRIER 2022.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 22 FEVRIER 2022.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2- PROJET DE DELIBERATION : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS**

M.BRUNEL précise que la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif est autorisée par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Résultat excédentaire de fonctionnement : 89 144,19 €
- Excédent section d'investissement : 96 767,30 €
- Besoin de financement des restes à réaliser : 135 423,46 €

M.BRUNEL indique qu'il convient d'inscrire :

- une prévision d'affectation au compte 1068 de 38 666,16 €
- d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002 pour 50 478,03 €.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2022

M. BRUNEL explique que le budget primitif 2022 constitue la traduction de l'orientation budgétaire débattue lors du dernier Conseil Portuaire et présentée en Conseil Municipal, qui est d'assurer la continuité des infrastructures et limiter le dragage.

Les lignes directrices sont, dans un contexte de maintien de la stabilité des tarifs :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : maintien des infrastructures,
- La Gestion du plan d'eau,
- La Modernisation des services.

Ainsi, le budget primitif 2022 s'élève à 545 K€. Il est composé de propositions nouvelles et du report des résultats et des restes à réaliser issu de la gestion 2021.

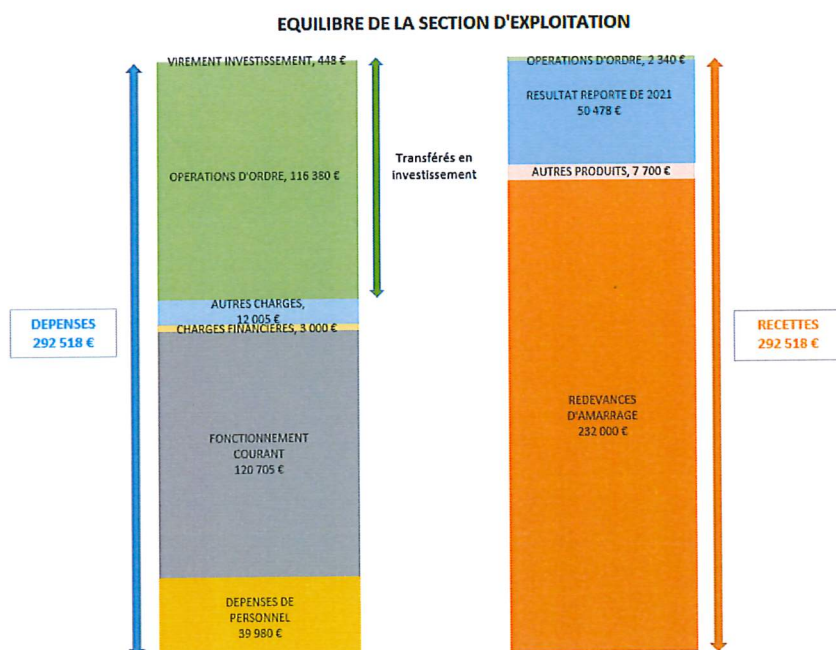
Il se divise en deux sections:

- **la section d'exploitation** qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services du port **s'équilibre à 292 518,03 €** ;
- **la section d'investissement** qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine du port **252 251,88 €**.

La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du BP.

M.L'HENAFF revient sur les résultats et affectation et précise que la somme de 135 000€ en solde à réaliser correspond aux travaux en cours de finalisation, travaux de reprise de quai.

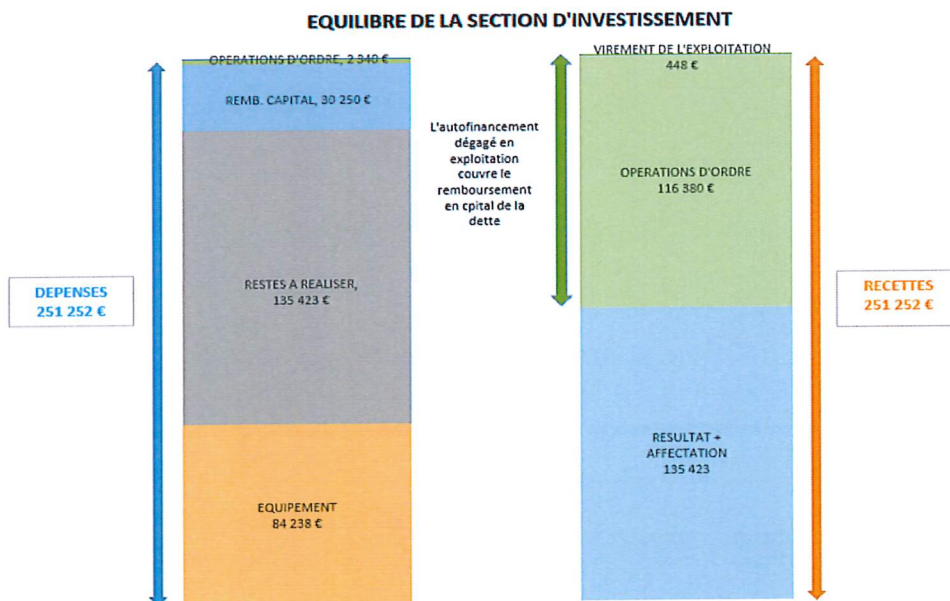
Mme CADIOU commente le tableau de la section d'EXPLOITATION qui reprend les grandes masses de manière plus visuelle. Cette section s'équilibre à 292 518€.



Mme CADIOU précise qu'à priori, il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2021. Tous les versements devraient être reversés au port, mais il faut attendre la confirmation de l'expert-comptable.

Il est indiqué que la charge la plus importante dans le fonctionnement courant concerne le retrait des posidonies qui représente environ 59% du montant total des charges de fonctionnement.

Mme CADIOU présente ensuite le tableau de la section d'INVESTISSEMENT qui s'équilibre à 251 252€.



M. L'HENAFF détaille les investissements prévus :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
  - Modélisation de la courantologie, 5 K€
  - Béton désactivé sur le quai, 15 K€
  - Mise en place d'arceaux de protection, 2.5 K€
  - Mise en place d'une échelle de sécurité, 1 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
  - remplacement des mouillages, 40 K€
- La modernisation des services
  - remplacement du photocopieur, 2 K€

M. NEYRET précise qu'un béton désactivé nécessite un lavage à l'acide et souhaite connaître où seront rejetées les eaux toxiques. M.L'HENAFF indique qu'une extrême vigilance a été demandée à l'entreprise concernant ces rejets.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**~~QUESTION 4 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES.~~**

**RETIRE A L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**QUESTION 5– PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES TARIFS – EXONÉRATION PARTIELLE DE REDEVANCES DE MANUTENTION A LA ZONE D'ACTIVITÉS DU PORT ST PIERRE POUR LES BATEAUX PROVENANT DES PORTS ANNEXES**

M. BRUNEL indique que dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers, il est apparu opportun de revoir la politique tarifaire relative à certaines prestations offertes aux usagers comme cela avait été évoqué au dernier Conseil Portuaire.

Il est donc proposé d'appliquer une exonération partielle de redevances à la zone d'activités du Port St Pierre, dans les conditions suivantes :

Les bateaux provenant des ports annexes, et exclusivement gérés par le service des ports dans l'emprise de ces derniers, pourront faire l'objet d'une exonération partielle, selon le cas de 20% ou de 50% sur les tarifs de mise à terre, stationnement et mise à l'eau sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- 1- Les opérations de mise à terre seront regroupées par une association d'usagers.
- 2- Ces regroupements viseront à n'effectuer des mises à terre qu'un seul jour par semaine pour chaque port annexe.
- 3- Les rendez-vous seront pris au minimum avec 1 semaine d'avance.
- 4- Les périodes offrant droit à ces remises sont les suivantes :
  - Période du 15 mars au 31 mai : 20% d'exonération
  - Période du 1<sup>er</sup> juin au 14 mars : 50% d'exonération.

Ces dispositions ne sont pas cumulables avec le « FORFAIT ESTIVAL ».

En réponse à M.DARMOND, M.BRUNEL confirme que ces dispositions ne s'appliquent qu'aux associations qui collectent l'ensemble des besoins de ses adhérents. Ainsi, toute association d'usagers dans les ports annexes pourrait bénéficier de cette tarification. M.DARMOND faisant partie d'une association avec M. HARISMENDY souhaiterait bénéficier de ces avantages. M.BRUNEL rappelle que les 4 conditions évoquées doivent être cumulativement respectées.

M.WERBER insiste sur l'organisation et la gestion du planning des usagers assurées directement par l'association.

M.L'HENAFF indique que l'idée est de pouvoir organiser, à un moment donné, un espace au sein de la zone de carénage du Port St Pierre pour que les bateaux venant d'Auguier se regroupent sur une journée prédéfinie afin d'assurer une gestion commune. Cela permet une économie de gestion qui justifie une tarification différente. M.DARMOND précise que son association compte 5 bateaux adhérents.

M.MAZZELLA définit cette remise comme résultant d'une mise en place organisationnelle par l'association elle-même. M.L'HENAFF confirme qu'avoir un seul interlocuteur permet une réelle économie de nos services.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – SANTE: PRÉVENTION ET RISQUES – DÉSINFECTION, DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION DEPIGEONNISATION ET DEMOUSTICATION – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

M.BRUNEL indique le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatifs aux prestations de désinfection, désinsectisation, dératisation des espaces et bâtiments communaux, de dépigeonnisation des voies et espaces publics, et de demoustication par traitement aérien qui arrivera à terme au 31 décembre 2022.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande et sera renouvelable trois fois à date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

M.BRUNEL détaille la procédure qui se compose de trois lots séparés affectés des montants annuels suivants :

**Lot N° 1 : Désinfection, désinsectisation et dératisation des espaces et des bâtiments communaux**

- Sans montant minimum
- Maximum : 40 000 € TTC

**Lot N° 2 : Campagne de capture et d'élimination des pigeons sur les voies et espaces publics**

- Sans montant minimum
- Maximum : 10 000 € TTC



### **Lot N° 3 : Démoustication par traitement aérien**

- Minimum : 20 000 € TTC
- Maximum : 60 000 € TTC

M.NEYRET souhaite savoir si la démoustication aérienne est également faite sur les ports. M.BRUNEL répond par la négative mais rappelle qu'intégrer les ports à ce marché ville laisse la possibilité, selon le besoin, de pouvoir y être intégré avec plus de réactivité.

A la demande de M. NEYERT, M.WERBER précise que le traitement aérien est effectué dans les marais.

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – ÉVÉNEMENTIEL – LOCATION, MONTAGE ET DÉMONTAGE DE MATÉRIEL POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET L'ÉCLAIRAGE DE SPECTACLES ET MANIFESTATIONS – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

M.BRUNEL explique qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la location, montage et démontage de matériel pour l'alimentation électrique et l'éclairage de spectacles et de manifestations qui arrive à terme au 23 avril 2022.

Ce marché sera passé, sous forme d'accord-cadre à bons de commande, à compter de sa date de notification, et sera renouvelable trois fois à date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Montant maximum : 90 000 € TTC

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR :        UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1er point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE:**

M.L'HENAFF souhaite évoquer l'accident survenu sur le chantier de la station d'avitaillement. Suite à un défaut de ferrailage d'une des parois ceinturant la zone de stockage des carburants, un mur s'est effondré lors du chargement de sable. L'entreprise assume l'entière responsabilité de ce défaut de ferrailage.

M. L'HENAFF précise qu'il devrait y avoir un retard de chantier d'environ 1 mois.

### **2ème point : PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

M. L'HENAFF explique que le Parc National de Port-Cros a sollicité des services portuaires les coordonnées des usagers siégeant en conseil portuaire afin de les associer aux démarches menées par le Parc.

Cette demande fait suite à l'intervention de M. WERBER et M. BRUNEL, sensibles aux remarques d'usagers qui souhaitaient participer aux réunions du Parc sur les mouillages dans la rade d'Hyères.

### **3ème point : DUREE DES TRAVAUX A PORT AUGUIER :**

M.DARMOND souhaite connaître la date de fin des travaux. M. L'HENAFF précise le planning suivant :

- Réalisation du béton désactivé
- Intervention des services techniques portuaires pour connexion des réseaux dont les réservations ont déjà été faites.

M.L'HENAFF confirme à M.DARMOND que le délai annoncé devrait être tenu, à savoir fin des travaux d'ici la fin du mois de Mars.

### **4ème point : CHAINE RELIEE AUX BOUEES D'AMARRAGE :**

M.NEYRET s'interroge sur la pose d'une chaîne reliée aux bouées d'amarrage sur le nouveau quai alors qu'il n'y en a pas sur les autres. M.L'HENAFF lui indique qu'il s'agit d'une amélioration, car une chaîne tendue permet de ne pas régler ses amarres uniquement sur les bollards, mais aussi sur cette chaîne.

Cette amélioration sera apportée sur les autres quais en remplacement des chaînes de couronnement.

### **5ème point : LES MARTELIERES :**

M.NEYRET indique que les martelières sont actuellement positionnées sur le passage entre le quai refait et le portail. Celles du fond donnant dans le port sont ouvertes, état qui interpelle M.NEYRET jugeant le contexte peu favorable à la circulation des algues.

M.L'HENAFF précise que cette analyse est basée sur une situation donnée alors qu'il y a autant de situations que de vents différents. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir aujourd'hui un bureau d'études qui analyse l'éventail des courantologies existantes, qui mette des occurrences et qui quantifie le risque. M.L'HENAFF rappelle la spécificité des martelières du port Auguier qui sont à clapets.

M.NEYRET rappelle l'origine de la création du port et les différentes positions des uns et des autres. M. L'HENAFF indique que cette dualité existe toujours entre les utilisateurs de la plage et ceux du port. Cette étude permettra de parler en toute connaissance.



### **6ème point : PLAGE :**

M.NEYRET souhaite savoir si les services portuaires ont toujours une AOT sur la plage.

Mme SELLAOUI précise que la seule AOT dont les services sont bénéficiaires est celle au niveau de l'ouvrage de la digue extérieur, là où est situé le mur en béton.

Les questions diverses étant terminées à 14h39, M.BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL



## **CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER**

Le mardi 29 mars 2022

# RESULTATS ET AFFECTATION

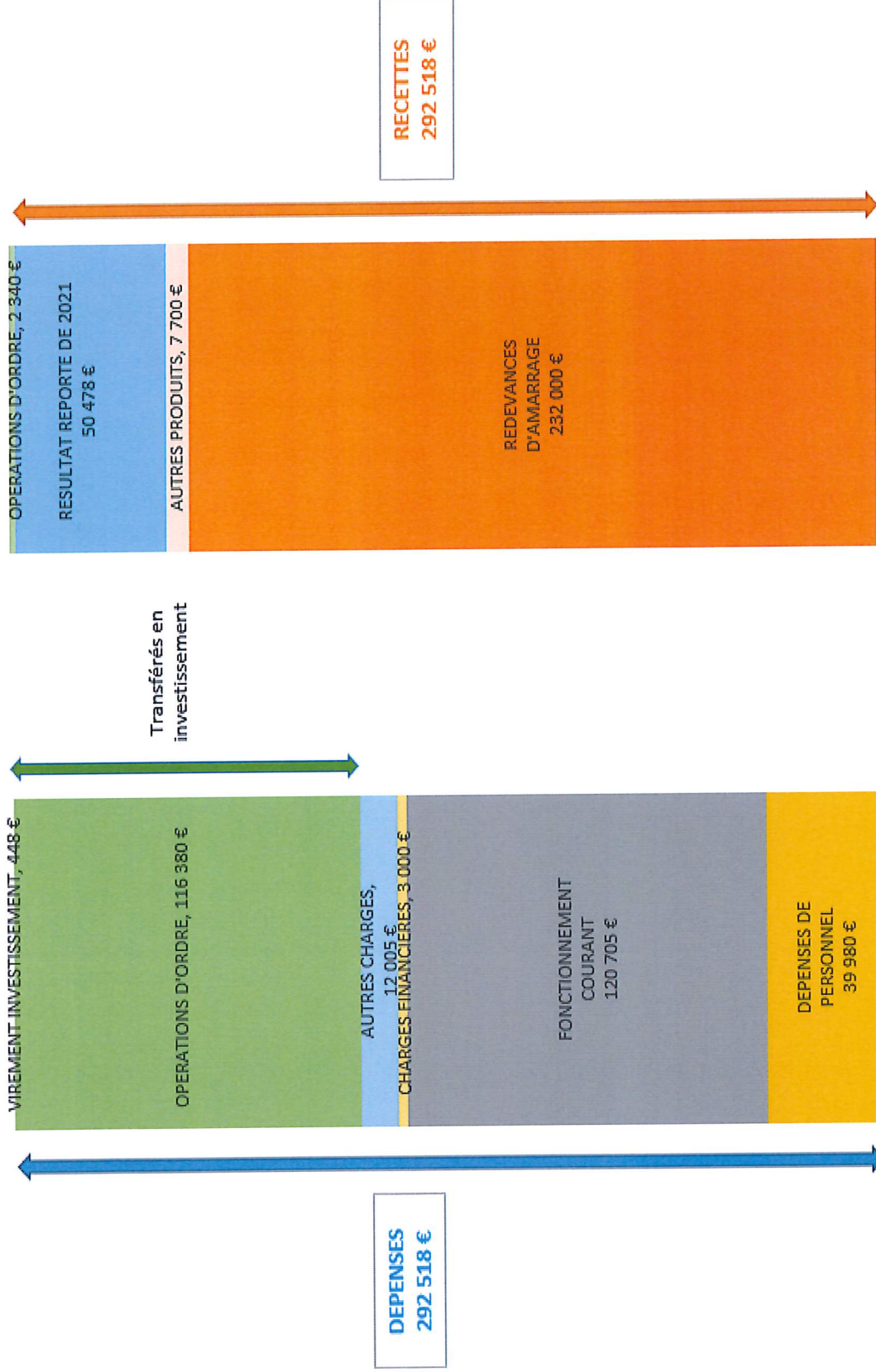
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021	-24 122
20 Résultat reporté de l'exercice 2019	113 266
<b>Résultat cumulé d'exploitation 2021</b>	<b>89 144</b>
Recette au 001 du BP 2022	
Résultat cumulé d'investissement 2021	96 757
Solde des restes à réaliser	-135 423
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-38 666</b>
Repris au BP 2022 en dépenses	
Recette au 1068 au BP 2022	
<b>Affectation pour couverture du besoin de financement</b>	<b>38 666</b>
Recette au 002 du BP 2022	
<b>Résultat d'exploitation repris au budget primitif 2022</b>	<b>50 478</b>
=	
<b>Résultat cumulé d'exploitation - affectation</b>	<b>50 478</b>

L'affectation de résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

**PORT AUGUIER**

**BUDGET PRIMITIF 2022**

# EQUILIBRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION



## RECETTES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour mémoire			
			CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 220				3 107
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES...	233 700	234 524	230 731	224 202	213 995
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280	1	1	4	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500	9	1 797	212	4 957
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>239 700</b>	<b>234 534</b>	<b>232 529</b>	<b>224 417</b>	<b>222 059</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 340	4 011	666	666	666
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>242 040</b>	<b>238 545</b>	<b>233 195</b>	<b>225 084</b>	<b>222 725</b>
002	RESULTAT REPORTE	50 478	113 266	88 295	75 862	120 714
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>292 518</b>	<b>351 811</b>	<b>321 490</b>	<b>300 945</b>	<b>343 438</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION - PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	BP 2022	Pour mémoire			
			CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 705	98 336	74 029	66 619	70 824
012	CHARGES DE PERSONNEL	39 980	39 369	33 572	31 852	33 582
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	500				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5	6	1	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	3 000	3 016	3 958	4 859	5 746
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300	834			
68	PROVISIONS	10 200	10 200			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 000	2 337	1 953	1 931	7 725
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>175 690</b>	<b>154 097</b>	<b>113 512</b>	<b>105 261</b>	<b>117 877</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE	116 380	108 570	94 712	90 803	77 720
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	448				
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>292 518</b>	<b>262 667</b>	<b>208 224</b>	<b>196 063</b>	<b>195 597</b>

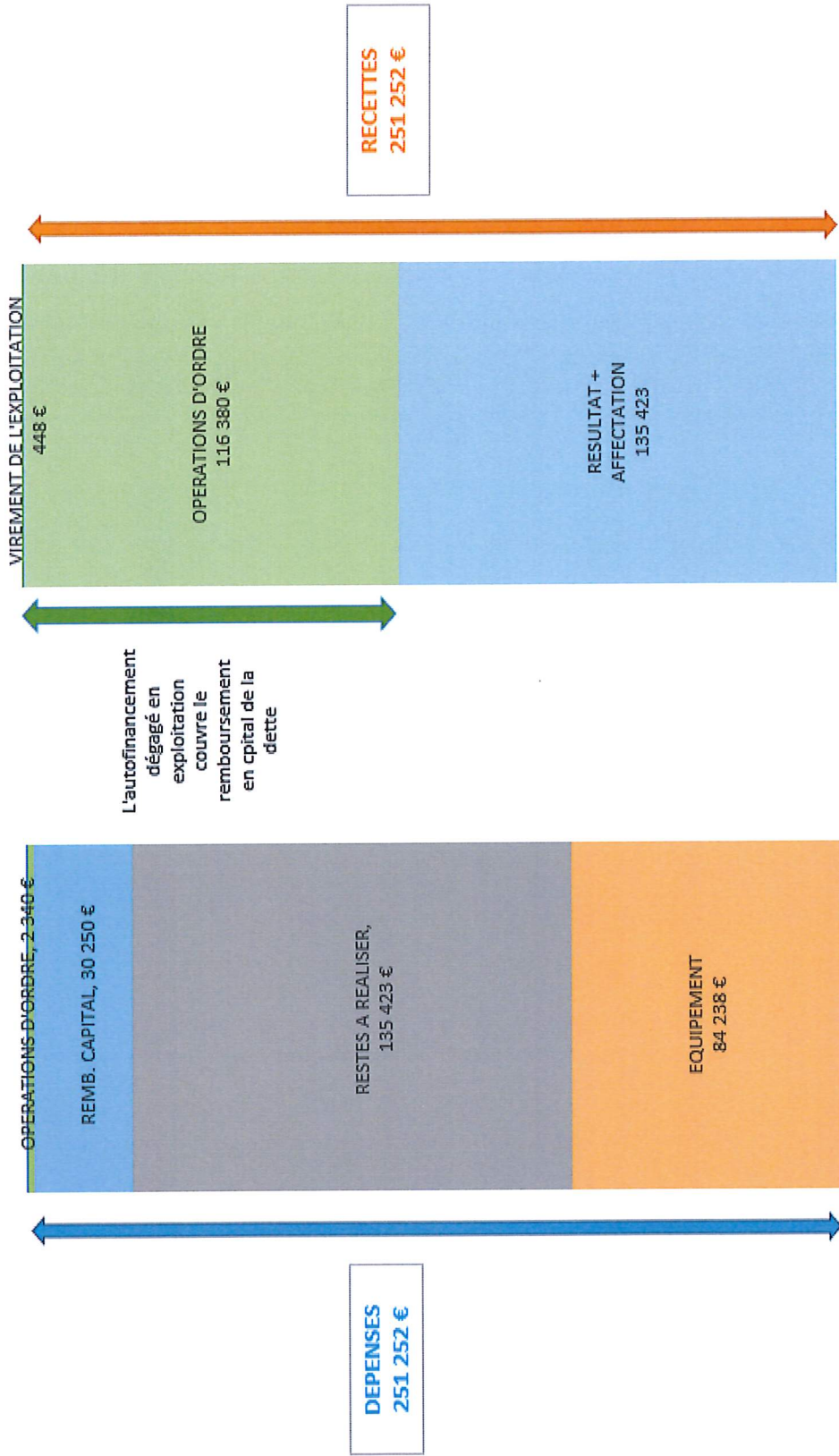


# INVESTISSEMENT

	BP 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
REMB. DETTE	30 250	27 914	27 368	26 848	26 353

EQUIPEMENT de l'année	84 238	99 451	54 880	108 120	109 136
EQUIPEMENT reports	135 423				
Taux de réalisation		36,04%	32,68%	75,22%	58,20%

## EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



## EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
<b>Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures</b>		
	Modelisation de la courantologie	5 000
	Béton désactivé sur le quai	15 000
	Mise en place d'arceaux de protection	2 448
	Mise en place d'une échelle de sécurité	1 000
<b>Gestion du plan d'eau</b>		<b>40 670</b>
Remplacement des mouillages selon schéma directeur		40 670
<b>Modernisation des services</b>		<b>1 600</b>
Remplacement du photocopieur		1 600
<b>Autres</b>		<b>18 520</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>84 238</b>

# TABLEAU DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	Crédits 2021 : BP + DM	BP 2022	Crédits 2021 : BP + DM
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>350 458</b>	<b>292 518</b>	<b>350 458</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 414	120 705	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 380	39 980	
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	500	500	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	6	5	
66 - CHARGES FINANCIERES	3 470	3 000	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 101	300	
68 - PROVISIONS	10 200	10 200	
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	3 320	1 000	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>188 567</b>	<b>116 828</b>	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	109 710	116 380	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	78 857	448	
			4 012
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>350 458</b>
002 - RESULTAT REPORTE			113 266
013 - ATTENUATION DE CHARGES			2 220
70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES			229 400
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			280
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 500
78 - REPRISE SUR PROVISIONS			3 500
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			4 012
			2 340
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>308 131</b>	<b>252 252</b>	<b>308 131</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>188 567</b>	<b>116 828</b>	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 012	2 340	
023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			78 857
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	28 170	30 250	
EQUIPEMENT	275 949	84 238	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000	5 000	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 949	79 238	
RESTES A REALISER		135 423	
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			19 564
1068 - AFFECTATION DU RESULTAT			38 666
16 - EMPRUNTS NOUVEAUX			100 000